

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2015

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le vingt-deux juin deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt-neuf juin deux mille quinze, à dix-neuf heures.

ORDRE DU JOUR :

Administration générale

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 18 mai 2015
2. Actes pris dans le cadre des délégations au maire
3. Soutien à la motion de l'Association des maires de France dans le cadre du vote de la loi NOTRe

Travaux

4. Approbation de l'avant projet définitif pour la construction d'une Halle en centre-bourg et autorisation de lancer la consultation des marchés de travaux
5. Approbation de l'avant projet définitif pour le dévoiement de la RD951 et autorisation de lancer la consultation des marchés de travaux
6. Groupement de commande avec la Communauté de communes du Val d'Ardoux pour les travaux sur voiries d'intérêt communautaire
7. Avenants aux marchés l'extension de l'école maternelle
8. Lancement d'une étude sur la circulation et le stationnement
9. Lancement d'une étude sur les besoins et le devenir des équipements culturels
10. Point d'information sur l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

Urbanisme

11. Définition des noms des rues dans le lotissement des Hauts-Bergerêts
12. Rappel concernant les règles de publicité extérieure

Environnement

13. Initiation d'une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 et autorisation de recruter un bureau d'étude pour l'accompagnement méthodologique

Finances

14. Décision modificative n°1
15. Réaménagement d'un emprunt
16. Renouvellement du bail de la Villa des Bordes
17. Tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016
18. Vote du taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2016

Gestion du personnel

19. Modification du régime indemnitaire

Questions diverses

20. Vie des commissions municipales
21. Comptes-rendus des diverses réunions intercommunales
22. Informations diverses
23. Questions des membres du conseil municipal

SÉANCE :

La séance est ouverte à 19h05.

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,

- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Alain GRILLON, Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET, Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET,

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2015

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Grégory BUBENHEIMER demande que l'on clarifie les notions « d'opposition » et de « minorité » dans les comptes rendus de conseils municipaux. Il demande également une précision sur le montant de la hausse du tarif de l'eau qui sera appliquée : le montant paru dans la presse était différent de celui indiqué en conseil. Alain GRILLON indique qu'il vérifiera et apportera l'information à Grégory BUBENHEIMER.

2. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe les élus des devis de plus de 5 000,00 € HT signés dans le cadre de sa délégation :

- 15 juin 2015 : Entreprise ENROPLUS (Le Bardon, 45) – Marché des travaux du programme de voirie 2015 pour un montant de 56 111,50 € HT (67 333,80 € TTC). Cette signature avait été soumise à l'avis préalable des membres de la commission d'appel d'offres le 9 juin 2015.

3. Soutien à la motion de l'Association des maires de France dans le cadre du vote de la loi NOTRE

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été interpellé par l'Association des maires du Loiret au sujet d'une motion proposée par l'Association des maires de France qui est mobilisée contre le projet de loi Notre.

Le texte de la motion est le suivant :

« Après l'annonce par le Gouvernement d'une baisse de 30% des dotations de l'Etat aux collectivités locales sur la période 2014/2017, les débats liés au projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) inquiètent fortement les élus municipaux. Comment hélas ne pas voir dans ces différentes mesures une volonté de réduire le nombre de communes sans se préoccuper des conséquences économiques et sociales qui pourraient en découler ?

Les élus locaux sont pleinement convaincus de la nécessité de participer à l'effort de redressement des finances publiques, de rationaliser et mutualiser les dépenses de fonctionnement, ce qu'ils font depuis de nombreuses années, alors qu'ils réalisent 71 % de l'investissement public civil. Mais ils refusent que les communes et intercommunalités supportent ces restrictions budgétaires de façon injuste et disproportionnée alors même que leur sont simultanément imposés des transferts de charges non compensés (instruction du droit des sols, temps d'activités périscolaires...) et des contraintes administratives et normatives coûteuses en même temps que chronophages.

Ils refusent particulièrement que leurs concitoyens, déjà en proie à bien des difficultés, ne voient leur situation s'aggraver avec la baisse de l'activité économique et le déclin de nombreux services publics pourtant essentiels à la préservation du « bien vivre ensemble ». Aussi [ils demandent] avec force aux députés (lors du débat en seconde lecture sur le projet de loi NOTRe) et au Gouvernement d'écouter leurs revendications de bon sens indispensables au maintien de l'équilibre économique et social de notre pays.

1. *Comme l'Association des maires de France ne cesse de le répéter depuis des mois, la baisse drastique annoncée des dotations de l'Etat aux collectivités locales doit être adaptée en volume et en calendrier afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire de nombreuses collectivités et d'éviter une chute brutale de l'investissement public ainsi qu'une détérioration des services de proximité dont les répercussions seraient redoutables pour les entreprises comme pour la population.*

Il est en outre indispensable que soient révisés les mécanismes obscurs de péréquation horizontale et verticale entre collectivités locales qui n'ont que trop tendance à pénaliser les bons gestionnaires !

2. *L'élection de délégués communautaires au suffrage universel direct, intégrée dans le projet de loi NOTRe, doit être abandonnée, comme le propose le Sénat, car elle menace l'existence même des communes en créant une nouvelle collectivité territoriale de plein exercice alors qu'est par ailleurs régulièrement affichée la volonté d'alléger le « millefeuille territorial » !*

3. *Le seuil minimum de 20 000 habitants envisagé dans le projet de loi NOTRe pour la constitution des EPCI constitue une règle artificielle sans aucun lien avec les réalités locales et ne peut permettre l'élaboration d'un véritable projet communautaire. Il doit être purement et simplement supprimé, comme l'a décidé le Sénat lors de la seconde lecture du texte, afin de rendre aux élus locaux l'autonomie qui leur revient en ce domaine, tout en laissant la commission départementale de coopération intercommunale continuer à remplir le rôle de conciliation qu'elle est parfaitement capable d'assumer en cas de difficultés locales.*

4. *De la même façon, la suppression de l'intérêt communautaire et le transfert obligatoire de certaines compétences (eau, assainissement, déchets) aux intercommunalités ne peuvent être acceptés car ils portent directement atteinte à la compétence générale des communes en remettant en cause des systèmes de gestion qui ont fait leur preuve.*

Le caractère obligatoire des PLUi et la suppression de la minorité de blocage sont également inacceptables car ils constitueraient une grave atteinte à la liberté locale tout en suscitant l'incompréhension générale des élus locaux devant la remise en cause d'une décision pourtant consensuelle prise il y a moins d'un an !

Les quelque 550 000 conseillers municipaux qui animent la vie locale, de façon quasiment bénévole, constituent une force extraordinaire au service de la population, un lien social de proximité auquel il serait criminel de porter atteinte en cette période difficile et troublée. Les élus locaux ne peuvent gérer efficacement les collectivités dont ils ont la charge, alors que les contraintes financières sont de plus en plus fortes, dans un contexte de changement perpétuel et de remise en cause de leurs attributions, en dehors de toute concertation.

Ils exhortent les parlementaires et le Gouvernement à leur faire confiance, à entendre enfin la voix du bon sens et de l'intérêt général en préservant la capacité d'investissement des collectivités locales, l'identité communale et les libertés locales, valeurs auxquelles les élus locaux, comme la population qu'ils représentent, sont profondément attachés et qui constituent un socle de stabilité et de vitalité dont notre pays a plus que jamais besoin !

Olivier JOUIN intervient pour expliquer que selon lui la loi répond à un objectif de clarification en voulant donner les compétences fortes aux différents niveaux de collectivités et qu'elle n'attente pas à l'échelle communale, socle de l'organisation de la France, ni au bénévolat des élus locaux qui est très important. La loi cherche à renforcer la mutualisation et à ce sujet Cléry-Saint-André est déjà un bon exemple avec plusieurs compétences gérées au niveau intercommunal par la Communauté de communes du Val d'Ardoux ou par des syndicats (SMIRTOM, C3M). De même, si le Sénat et l'Assemblée s'opposent sur le seuil de population des intercommunalités, le projet final comprendra selon lui nécessairement des exceptions nombreuses et suffisantes. Aussi, il ne s'estime pas convaincu par la motion sur ces points, considérant que l'échelle communale est globalement respectée. De même, s'agissant du sujet des dotations, il considère que la baisse décidée par l'Etat est nécessaire et raisonnable pour réduire le déficit public et que toutes les collectivités doivent participer à cet effort. Il n'a, pour sa part, pas vu l'impact de la baisse dans le budget voté par la commune en février. Il ne se considère donc pas en accord avec le ton de cette motion, approuvant le projet de loi NOTRe dans ses dispositions qui visent à une simplification de l'organisation territoriale sans remettre en cause pour autant la fonction des élus. Il souhaite donc s'abstenir sur cette motion.

Grégory BUBENHEIMER considère pour sa part que la motion s'inscrit dans la droite ligne des débats menés au Sénat, notamment par la sénatrice Jacqueline GOURAULT, en ce que l'effort demandé aux collectivités pour le rétablissement des finances publiques n'est pas en rapport avec leur part dans la dette publique. L'Etat ne fait pas un effort correspondant. En revanche, s'agissant de l'organisation territoriale, il se déclare favorable à une adaptation de l'intercommunalité pour revoir la carte des pays, syndicats et autres structures qui s'intercalent entre les différents niveaux de collectivités. Il n'est donc pas en accord avec la motion sur ce point.

Monsieur le Maire conclut en disant que le sujet de la baisse des dotations a déjà été débattu en conseil précédemment. Il rappelle qu'il est favorable au partage des efforts par tous, mais que les communes sont sollicitées trop fortement. Si la baisse a pu être intégrée au budget 2015, ce sera de plus en plus dur et de plus en plus visible sur le fonctionnement de la mairie. S'agissant de l'organisation territoriale, il rappelle les discussions en cours avec des intercommunalités situées sur la rive droite de la Loire. Il fait part de ses craintes de rejoindre le grand ensemble que formerait la réunion de quatre intercommunalités. Il s'inquiète notamment de la représentation des petites communes. Il appuie sur le fait que la motion de l'AMF est transpartisane.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'apporter son soutien à cette motion par 19 voix pour et 4 abstentions (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Karine SAINTON).

TRAVAUX

4. Approbation de l'avant projet définitif pour la construction d'une Halle en centre-bourg et autorisation de lancer les marchés de travaux

Monsieur Claude BOISSAY présente les résultats du travail du cabinet BBZ architecture pour la création d'une Halle en centre-bourg.

L'architecte propose la création d'une halle de 90 m² environ, à l'emplacement des toilettes publiques et de l'actuel préau de la boucherie Lebrun. Il s'agit d'un projet largement ouvert avec une charpente apparente en bois. Une petite partie de la maçonnerie doit néanmoins être conservée pour des raisons de solidité de l'ensemble. Le projet rappelle un caquetoire avec une façade ouverte sur le parvis de la Basilique, une avancée en oriel invitant à entrer sous la halle. L'essentiel du préau existant de la maison Lebrun est conservé, mais sa surface serait réduite pour arriver à une forme de halle carrée. Le mur existant entre la propriété Lebrun et le passage Dunois est abattu pour ouvrir et aérer l'espace et prolonger le parvis jusqu'au pied des dépendances de la maison Lebrun. La toiture est en ardoise.

Les esquisses ont été approuvées par la Commission travaux le 9 juin dernier. Elles ont également été présentées aux commerçants le 15 juin dernier. Une présentation à l'Architecte des bâtiments de France a également été réalisée.

La Halle doit faciliter l'installation de nouveaux commerçants, et notamment de producteurs locaux (fruits, légumes, vins...). Elle servira aussi d'abri pour les marcheurs et les touristes à vélos. Un emplacement est d'ailleurs prévu pour stationner les vélos des cyclistes de la Loire à Vélo. Les toilettes publiques automatiques devront être réimplantées sur le site.

Le coût des travaux est estimé à 247 340 €.

Thierry TELLIER demande si le portail de la cour de la boucherie est supprimé. Claude BOISSAY répond par l'affirmative et indique qu'il ne présente pas d'intérêt historique. Thierry TELLIER demande que les portes et fenêtres de la façade arrière de la boucherie soient sécurisées. Claude BOISSAY indique que la réfection du commerce sera une deuxième étape nécessaire mais qu'une réflexion d'ensemble doit d'abord être conduite sur le devenir de ce bâtiment. Une fiche sera présentée au prochain contrat de Pays pour accompagner la rénovation du commerce. Jean-Pierre LEFEBVRE demande où seront repositionnés les toilettes. Monsieur le Maire indique qu'elles se situeront dans une partie des communs de la boucherie. Claude BOISSAY indique que l'espace devra être abondamment éclairé comme l'ensemble des espaces publics. Daniel ZONCA demande si le pavage est compris dans l'estimation ; c'est le cas. Olivier JOUIN demande si la question des vents a été traitée dans le projet, et regrette que la commission des travaux n'ait pas été conviée en intégralité pour la réunion avec les commerçants.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant projet définitif tel que présenté et d'autoriser le Maire à lancer la consultation des marchés de travaux. Claude BOISSAY, Grégory BUBENHEIMER et Alain DIET ne prennent pas part au vote.

5. Approbation de l'avant projet définitif pour le dévoiement de la RD 951 et autorisation de lancer les marchés de travaux

Monsieur le Maire présente les plans du projet de dévoiement de la RD 951 au niveau du parvis de la Basilique élaborés par le cabinet d'architecte Chevalier et Frinault.

Il est proposé de réaliser un dévoiement de la route départementale entre la rue Louis XI et la rue de Meung pour écarter les voies de circulation des façades situées au nord. Du carrefour de la rue du Cloître à la Caisse d'Épargne, et sur le début de la rue Louis XI, la chaussée serait surélevée pour faire ralentir les véhicules et former un parvis entièrement au même niveau. Une prolongation du plateau sur la rue Louis XI jusqu'au passage Cachon figure en option. Les distinctions entre les espaces seraient matérialisées par les changements de matériaux.

Le dévoiement libèrera des espaces devant les commerces, notamment pour les terrasses de cafés. Les stationnements seront également déplacés majoritairement du côté des commerces, au nord des voies de circulation. Seuls deux stationnements sont conservés devant l'agence immobilière, dont une place réservée aux handicapés qui coïncide avec l'accès PMR de la basilique par le transept nord. Les arrêts Ulys sont maintenus, les bus s'arrêtant sur la chaussée.

Il est également créé un tourne-à-gauche pour les véhicules arrivant de Lailly et se dirigeant vers Meung-sur-Loire ; il doit permettre de stocker jusqu'à trois voitures et de fluidifier ainsi la circulation à cette intersection.

L'architecte des bâtiments de France a souhaité la réutilisation de pierres similaires à celles du parvis sur le trottoir nord.

Les esquisses ont été approuvées par la Commission travaux le 9 juin dernier. Elles ont également été présentées aux commerçants le 15 juin dernier.

Une réunion publique sera organisée à l'automne pour informer les riverains et les habitants.

Le coût des travaux est estimé à 249 300 € TTC hors options. Les options concernent le prolongement du plateau de la rue Louis XI jusqu'au passage Cachon, et l'extension du pavage sur l'ensemble du trottoir nord conformément au souhait de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique sera organisée à l'automne sur les deux projets. Gabriel PINSARD considère que les pavés rendent plus difficile la circulation des personnes à mobilités réduites, d'une part, et peuvent gêner l'installation de tables et chaises de café. Daniel ZONCA demande quel type de revêtement est prévu pour la chaussée, il lui est répondu qu'il s'agirait d'un revêtement comparable à celui de la rue du Cloître. Olivier JOUIN se déclare favorable au projet et au prolongement du plateau devant la basilique, il souhaiterait même qu'une prolongation soit possible jusqu'à la mairie. Daniel ZONCA demande si un tourne à gauche est maintenu vers la route de Meung-sur-Loire, ce qui est confirmé.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant projet définitif tel que présenté et d'autoriser le Maire à lancer la consultation des marchés de travaux. Claude BOISSAY et Grégory BUBENHEIMER ne prennent pas part au vote.

6. Groupement de commande avec la Communauté de communes du Val d'Ardoux pour des travaux de voirie sur la Route de Mézières

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes a décidé d'engager la réfection de la Route de Mézières, tant la partie située sur la commune de Cléry-Saint-André que son prolongement sur la commune de Mézières-lez-Cléry. Compte tenu des statuts de la communauté de communes, une partie des travaux reviendrait à la charge des communes. Pour Cléry, ils représentent un coût estimé à 17 900 € environ. Ces travaux s'ajoutent au programme de voirie validé pour l'année 2015.

Dans un intérêt de simplification des procédures, la Communauté de communes propose de passer un marché groupé, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, et d'en être le coordonnateur. A ce titre elle serait en charge des opérations de consultation et de sélection du ou des candidats, de l'organisation de la commission d'appel d'offres le cas échéant, de la signature, de la notification, ainsi que de l'exécution du marché pour le compte du groupement. La commune s'engagerait quant à elle à payer directement les factures au titulaire du marché à hauteur du montant réel des travaux la concernant.

Les communes de Dry et Mézières-lez-Cléry seraient également membres du groupement de commandes pour les travaux situés sur leurs territoires respectifs.

Daniel ZONCA indique que 6 offres ont été reçues et que l'analyse des offres a débuté.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la constituer d'un groupement de commande avec la Communauté de communes du Val d'Ardoux pour la réalisation des travaux sur la route de Mézières, de désigner la Communauté de Communes du Val d'Ardoux comme coordonnateur du groupement, d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et de désigner Daniel Zonca comme représentant de la commune de Cléry-Saint-André au sein du groupe de travail qui sera chargé de suivre l'exécution des travaux.

7. Avenants aux marchés d'extension de l'école maternelle des Bergerêts

Monsieur Bertrand HUTTEL expose au Conseil municipal divers avenants qu'il est nécessaire de conclure pour la bonne réalisation des travaux d'extension de l'école maternelle des Bergerêts :

- Lot 1 : VRD Gros Oeuvre : réaménagement de l'entrée de la cour élémentaire pour en faciliter l'accès (déplacement de bordures et reprises d'enrobés) – pour une plus value de 3 298,68 € TTC ;
- Lot 3 : Menuiserie : remplacement des films opaques prévus sur les vitres par des stores électriques enroulables – pour une plus value de 2 060,45 € TTC ;
- Lot 4 : Plâtrerie : ajout d'un plafond pare-feu - pour une plus value de 2 745,12 € ;
- Lot 6 : Electricité : ajouts de blocs de secours et mise en place de raccordements pour des stores électriques enroulables – pour une plus value de 1 382,98 € TTC.
- Lot 7 : Peinture : réfection complète de la peinture d'une classe d'élémentaire – pour une plus value de 1 513,23 € TTC.

Ceci représente une augmentation totale de 11 000,46 €, soit 5,8 % du total des marchés de travaux. Cette augmentation est inférieure à la marge pour imprévus qui avait été inscrite au budget.

Gabriel PINSARD dit qu'il est dommage que l'architecte n'ait pas intégré le plafond pare-feu dès le départ, car les ajouts se font rarement au meilleur prix.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer les avenants.

8. Lancement d'une étude sur la circulation et de stationnement dans Cléry-Saint-André

Monsieur Alain DIET informe les membres du conseil que la commission « Travaux, Sécurité, Circulation » considère qu'il serait intéressant d'engager une réflexion globale sur le plan de circulation et de stationnement de la commune. En effet, le plan de circulation actuel ne semble plus adapté dans certaines rues en raison de l'évolution forte de la circulation automobile qu'a connue notre commune au cours des quinze dernières années. Certains secteurs font l'objet d'engorgements réguliers, certaines voies communales supportent des trafics anormaux (contournement de la RD 951) ou inadaptés au regard de leur structure et de leur largeur. La réalisation d'une étude globale paraît une étape importante pour la commune et devrait être réalisée assez tôt pour pouvoir en tenir compte dans les choix d'investissements de voirie des années à venir. Cette étude intégrerait tous les modes de déplacements dans la continuité de la démarche de Plan de déplacement rural de Cléry-Saint-André.

La commission a étudié plusieurs propositions méthodologiques de cabinets spécialisés dans ce type d'étude. Elles comprennent des comptages et des relevés de terrains permettant l'élaboration de plusieurs scénarios. Ces missions

accordent par nature une large place à la concertation et feront l'objet de plusieurs réunions publiques. La commission propose de retenir le cabinet ARTER pour un coût de 17 565 euros TTC. La durée de la mission serait de 3 mois et pourrait débiter à l'automne 2015.

Olivier JOUIN considère que cette étude sera très utile pour réfléchir à l'urbanisme à long terme et anticiper les conséquences de l'urbanisation de certains quartiers. Il considère cependant qu'il est trop souvent fait appel à des cabinets d'études et qu'il pourrait y avoir un travail plus dense en commission au préalable en s'appuyant sur l'expérience des élus. Alain DIET rappelle que la commission a essayé de travailler sur le sujet en 2014 et avait constitué des groupes de travail en s'associant l'expertise de personnalités qualifiées, mais qu'elle était arrivée à la conclusion d'un manque de compétences pour réaliser ce travail entièrement en interne. Le recours à un cabinet vise à apporter des solutions auxquelles les élus n'auraient pas pensé. Gabriel PINSARD indique que l'intérêt du cabinet est aussi son objectivité. Il signale que la proposition de cabinet ARTER avait été jugé particulièrement intéressante en ce qu'elle prenait bien en compte les besoins de stationnement. Grégory BUBENHEIMER considère que la démarche participative est très intéressante.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le lancement d'une étude sur la circulation et le stationnement et d'autoriser le maire à recruter un bureau d'étude pour la conduire.

9. Lancement d'une étude sur les équipements culturels de la commune de Cléry-Saint-André

Madame Odile BOURGOIN explique que la municipalité s'interroge actuellement sur le devenir des locaux de ses équipements culturels. Les locaux actuels de la bibliothèque paraissent inadaptés et sa relocalisation doit être engagée. De même, les obligations en matière d'accessibilité pourraient imposer des investissements lourds à court terme sur ce bâtiment et celui de l'école de musique. Parallèlement, des réflexions demeurent ouvertes sur le devenir de certains bâtiments communaux (maison Lebrun, Maison de Saint-André) et une zone est réservée au PLU pour l'implantation d'un équipement public dans le secteur de la Poule Blanche.

Le bureau municipal propose de solliciter le CAUE du Loiret pour réaliser une étude sur ces équipements culturels afin de faire le bilan des bâtiments actuels, d'évaluer les surfaces nécessaires pour le fonctionnement des équipements dans des conditions satisfaisantes, de présenter les avantages et inconvénients d'une mutualisation de ces deux équipements sur un même site, et d'évaluer la faisabilité de différents lieux d'implantation possibles sur le territoire communal en faisant ressortir pour chacun les avantages et inconvénients et une estimation du coût.

Cette mission est assurée gratuitement par le CAUE auquel la mairie est adhérente par l'intermédiaire de la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

Olivier JOUIN rappelle qu'il y avait eu des réflexions au niveau de la Communauté de communes du Val d'Ardoux sur les équipements culturels avec laquelle il conviendrait de s'articuler. Monsieur le Maire confirme qu'au cours du précédent mandat, il y avait eu une étude sur les équipements structurants du territoire et qu'un équipement culturel y figurait. Il sera donc utile d'interroger la Communauté de communes du Val d'Ardoux l'heure venue sur sa participation au financement du projet. Gabriel PINSARD attire l'attention sur le problème d'insonorisation et d'accessibilité de l'école de musique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le lancement d'une étude sur les équipements culturels de la commune de Cléry-Saint-André et de missionner le CAUE du Loiret pour la réaliser.

10. Point sur l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée

Madame Sylvie THIERY informe le conseil municipal qu'en application de l'ordonnance du 26 septembre 2014, la commune doit déposer avant le 26 septembre 2015 un « Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) » qui programmera les travaux de mise en accessibilité des différents établissements communaux recevant du public.

Dans un premier temps, un diagnostic d'accessibilité a été réalisé par le Bureau Veritas qui a déterminé les travaux à engager et évalué leur coût. Pour 13 bâtiments, le coût total estimé des travaux est de 318 000 € TTC environ. Après examen, une partie des aménagements pourraient néanmoins être réalisés en régie par les services et des solutions de moindre coût existent.

La commission « Ville durable » a proposé de retenir comme priorité la mise en accessibilité de la mairie pour 2015. Le phasage des autres travaux et l'examen des éventuelles demandes de dérogations nécessaires sont en cours. Pour cela, la commune s'est adjoint les services du cabinet MD Conseil. Le contenu de l'Ad'AP sera présenté au conseil municipal à la rentrée.

Thierry TELLIER considère que l'on va trop loin quand il faut changer jusqu'à certains avaloirs. Monsieur le Maire rappelle que la loi date de 2005 et que si les communes ont longtemps attendu, c'est désormais un impératif. On recherche néanmoins des solutions pour réduire le coût.

URBANISME

11. Choix des noms des rues dans le lotissement des Hauts-Bergerêts

Monsieur Claude BOISSAY explique que le conseil municipal doit délibérer sur les noms qui seront donnés aux rues qui composent le lotissement des Hauts-Bergerêts.

La commission « Urbanisme » propose les noms suivants :

- Pour l'actuel chemin des Bergerêts : « Rue des Hauts-Bergerêts »
- Pour la voie de desserte principale du lotissement : « Rue des Frères de Pontbriant » ;
- Pour les deux impasses situées à l'intérieur du lotissement : « Impasse Jean Gobereau » et « Impasse André Sourdeau » en hommage à deux bâtisseurs de la Basilique.

Thierry TELLIER demande qu'une plaque soit apposée pour expliquer qui sont les personnes concernées. Claude BOISSAY rappelle que les deux Frères de Pontbriant sont inhumés dans la chapelle Saint-Jacques. Philippe de TRISTAN demande pourquoi il n'est pas présenté les prénoms des frères de Pontbriant, Claude BOISSAY répond que la commission avait trouvé que cela faisait trop long. Olivier JOUIN rappelle l'existence d'un troisième frère de Pontbriant, précepteur de François Ier, qui n'est pas inhumé à la Basilique. Alain GRILLON considère que les noms retenus sont trop compliqués.

Claude BOISSAY indique également qu'il a sollicité le compte rendu des fouilles de l'INRAP qui aurait retrouvé des vestiges des VIIe et VIIIe siècles.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider les dénominations de rues proposées par 22 voix POUR et 1 abstention (Alain GRILLON).

12. Rappel des règles relatives à la publicité extérieure

Monsieur Claude BOISSAY informe les élus que la mairie a été destinataire début juin d'un courrier du Préfet rappelant les règles applicables en matière de publicité extérieure.

Dans les communes qui n'ont pas voté leur propre règlement local de publicité (RLP), comme c'est le cas de Cléry-Saint-André, c'est le Préfet qui est l'autorité compétente en matière de police de la publicité et c'est à lui que doivent être présentées les demandes d'affichage. Or, dans son courrier il informe que sur le périmètre du Val de Loire, protégé par l'UNESCO, seuls seront acceptés hors agglomération les affichages relatifs : à la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales, aux activités culturelles, aux monuments historiques classés ou inscrits et ouverts à la visite, et à titre temporaire, aux activités ayant le caractère d'opérations exceptionnelles ou de manifestations à caractère culturel ou touristique.

Des poursuites pourront être engagées contre les personnes, associations ou entreprises qui procéderaient à des affichages non autorisés. De plus, le Préfet engage actuellement des démarches le retrait pour toutes les publicités existantes qui ne satisfont pas aux règles énoncées ci-avant.

Par ailleurs, Monsieur Claude BOISSAY rappelle qu'à l'intérieur de l'agglomération, il a été convenu de tolérer uniquement les affichages des associations de la Communauté de communes du Val d'Ardoux. Aussi le Garde

Champêtre est chargé de retirer les affichages sauvages. Les cirques sont tolérés s'ils sont installés sur la commune uniquement.

Anne-Sophie MOUZET indique qu'une signature régionale « C'est du Centre » existe pour valoriser l'utilisation par un restaurant de produits locaux et l'offre de spécialités locales. Compte tenu des difficultés rencontrées par la Villa des Bordes qui devrait voir ses pré-enseignes déposées, c'est peut être une piste de réflexion.

Olivier JOUIN considère que la mission Val de Loire a pour objectif de protéger un patrimoine culturel vivant, lequel comprend la vie économique. Il faudrait pouvoir discuter avec eux pour que l'objectif de préserver les paysages ne remette pas en cause l'économie locale.

ENVIRONNEMENT

13. Lancement d'une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 communal et autorisation de recruter un bureau d'étude pour l'accompagnement méthodologique

Madame Sylvie THIERY propose au conseil municipal d'engager l'élaboration d'un agenda 21 communal.

Un agenda 21 est un programme d'actions transversales en faveur du développement durable. Il comporte de nombreux aspects : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, cohésion sociale, solidarité intergénérationnelle et interterritoriale mais aussi épanouissement de tous les êtres humains. Chaque niveau de collectivité est invité à en élaborer un à l'échelle de ses compétences et de son territoire, afin de pouvoir ensuite mettre en œuvre d'actions répondant aux objectifs de l'Agenda 21. Une démarche d'agenda 21 est nécessairement participative.

Un cadre de référence a été défini par le ministère de l'Ecologie pour permettre aux collectivités de s'orienter dans l'élaboration de ce document. Il est cependant nécessaire de bénéficier également d'un accompagnement méthodologique. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de s'adjoindre un bureau d'étude pour l'accompagnement méthodologique de cette démarche d'Agenda 21. La commission « Ville Durable » sera chargée dans un premier temps de définir le périmètre de la mission et d'évaluer les méthodologies proposées par les différents bureaux d'études. La démarche d'élaboration nécessitera ensuite la constitution de groupes de travail thématiques. Elle pourrait débuter à l'automne 2015.

Sylvie THIERY insiste sur le fait qu'il s'agit d'une démarche longue et complexe pour arriver à un diagnostic et élaborer des actions. Elle peut durer 2 à 3 ans. Il est donc très important de mobiliser l'ensemble des acteurs : élus, services, populations, associations...

Anne-Sophie MOUZET demande quel serait le coût de la mission d'accompagnement. Sylvie THIERY indique qu'il dépendra du cahier des charges qui va être élaboré par la commission.

Grégory BUBENHEIMER dit qu'il s'agit d'une bonne démarche. Olivier JOUIN se déclare très heureux de voir la démarche s'initier. Il reconnaît que la concertation et l'animation de cette démarche seront nécessaires pour favoriser son appropriation. Il propose de se rapprocher du réseau des territoires durables, initié par la Région Centre, pour échanger et se renseigner dans un premier temps, l'accompagnement venant dans un second temps. Il insiste sur la place que devra avoir l'évaluation dans cet agenda 21.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agira d'un travail transversal à toutes les commissions et qu'il faudra qu'elles se mobilisent toutes, et non la seule commission Ville Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'élaboration d'un Agenda 21 communal pour Cléry-Saint-André et d'autoriser le maire à recruter un bureau d'étude pour accompagner la mairie dans cette démarche.

FINANCES

14. Décision modificative n°1

Monsieur Alain DIET expose qu'à la moitié de l'année il est proposé de procéder à des ajustements de crédits entre les différents programmes d'investissement au vu de leurs avancements. Par ailleurs, deux grands projets à livrer en 2016 (la Halle et le Dévoisement) doivent impérativement être signés en 2015 pour pouvoir valider les subventions du Contrat de Pays. Il est donc nécessaire d'ouvrir les crédits correspondants aux marchés de travaux. Enfin, plusieurs subventions notifiées depuis le vote du budget sont à inscrire en recettes.

La décision modificative prévoit une augmentation des dépenses de 483 500 € et une augmentation des recettes de 457 645 €. Le détail par opération est joint en annexe. Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter de 25 855 € le montant autorisé du recours à l'emprunt. Néanmoins, compte tenu qu'une partie importante des engagements financiers ne seront réalisés que sur 2016, cette capacité de recours à l'emprunt ne sera pas nécessairement mobilisée.

La décision modificative ne concerne pas la section de fonctionnement du budget pour laquelle la réalisation reste conforme aux prévisions.

La commission « Finances » a émis un avis favorable à la présente modification.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative telle que présentée et de procéder aux ouvertures de crédits correspondantes en recettes et en dépenses.

Tableau joint en annexe

15. Réaménagement d'un emprunt

Monsieur Alain DIET présente l'opportunité qui existe pour la mairie de réaménager l'un de ces emprunts, conclu en 2013 pour le financement de la rénovation du gymnase. D'un montant initial de 600 000 €, il demeure 520 000 € à rembourser. L'indemnité de réaménagement due à la banque s'élèverait à 15 600 €. Le taux du prêt passerait alors de 4 % à 1,46 %. Sur la durée restante du prêt, ceci représente une économie de plus de 60 % du montant des intérêts. Dès 2016, les intérêts versés diminueraient de 13 000 €.

La commission « Finances » a émis un avis favorable à la présente modification.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le réaménagement du prêt aux conditions proposées et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des procédures nécessaires à ce réaménagement.

16. Renouvellement du bail commercial de la « Villa des Bordes »

Monsieur Alain DIET informe le conseil que le bail commercial conclu avec les exploitants de l'Hotel Restaurant « La Villa des Bordes », la SARL Mitassin, arrive à terme le 14 juillet 2015. Ce bail commercial a été conclu le 15 juillet 1997 pour une durée de neuf ans et a déjà été renouvelé une fois. Le montant du loyer mensuel payé actuellement par les exploitants est de 1829,39 € HT par mois (2 195,27 € TTC)..

Thierry TELLIER demande quels sont les prochains travaux prévus sur le bâtiment. Monsieur le Maire répond que des discussions sont en cours et que les exploitants doivent prochainement être reçus pour faire le point, mais que le ravalement et la toiture des annexes semblent des priorités.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le renouvellement du bail commercial de la Villa des Bordes avec la SARL Mitassin pour une nouvelle période de neuf ans jusqu'au 13 juillet 2024 aux mêmes conditions.

17. Vote des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016

Monsieur Bertrand HUTTEL présente aux élus les propositions de révisions des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016.

Pour la restauration scolaire, il est proposé une augmentation du prix du repas de 2 %, soit 7 centimes par repas pour le tarif de base du repas enfant. Les tarifs proposés sont les suivants :

	Tarif 2014/2015	Tarif 2015/2016	Impact annuel
Repas Enfant	3,27 €	3,34 €	10,08 € / an
Repas Adulte	3,82 €	3,90 €	11,52 € / an
Tarif « Panier familial intégral »	2,19 €	2,23 €	5,76 € / an

Cette proposition a obtenu l'accord du Comité de la Caisse des Ecoles qui a été consulté.

Pour l'accueil périscolaire, il est proposé une augmentation de 6 centimes par accueil, soit 3 % pour le tarif de base. Il est proposé de maintenir la dégressivité pour le 2^e enfant et la gratuité pour le 3^e enfant. Les tarifs proposés sont les suivants :

		Tarif 2014/2015	Tarif 2015/2016	Impact annuel
Accueil matin ou soir uniquement + 6 centimes	1 ^{er} enfant	1,90 €	1,96 €	8,64 € / an
	2 ^e enfant	0,98 €	1,04 €	8,64 € / an
	3 ^e enfant et plus	Gratuit	Gratuit	-
Accueil matin et soir + 12 centimes	1 ^{er} enfant	2,55 €	2,67 €	17,28 € / an
	2 ^e enfant	1,29 €	1,41 €	17,28 € / an
	3 ^e enfant et plus	Gratuit	Gratuit	-

Il est proposé de maintenir le tarif du goûter collectif inchangé à 60 centimes et de le maintenir optionnel.

Pour information, une étude comparative avec les communes alentours a mis en évidence que les tarifs d'accueil périscolaire de Cléry-Saint-André étaient parmi les plus faibles du secteur. Cette proposition a obtenu l'accord unanime de la Commission Affaires scolaires et celui du Comité de la Caisse des Ecoles qui ont été consultés.

Pour le centre de loisirs du mercredi après midi, une étude comparative avec les communes alentours a mis en lumière les tarifs particulièrement élevés de Cléry-Saint-André, particulièrement pour les tranches les plus hautes de QF. Aussi, il est proposé la création d'une nouvelle tranche intermédiaire de quotient familial qui permettrait d'améliorer la progressivité des tarifs et de mieux prendre en compte les préconisations tarifaires de la Caisse d'allocation familiales. La création de cette tranche intermédiaire concernerait 37 % des familles. De même, si une augmentation tarifaire proportionnelle à celle de l'accueil périscolaire est envisagée, il est proposé de la plafonner à 15 € maximum par an et par enfant pour ne pas continuer de creuser fortement l'écart avec les communes alentours.

	Tarif 2014/2015	Tarif 2015/2016	Impact annuel
QF < 331	3,13 €	3,30 €	6,10 € / an
QF de 332 à 532	5,45 €	5,72 €	9,81 € / an
QF de 533 à 710	8,30 €	8,72 €	15,00 € / an
QF de 711 à 1352	14,50 €	11,50 €	- 108,00 € / an
QF > 1352		14,92 €	15,00 € / an

Le tarif comprend le repas du mercredi midi. Il est proposé de maintenir le tarif du goûter collectif inchangé à 60 centimes et de le maintenir optionnel.

Cette proposition a obtenu l'accord unanime de la Commission Affaires scolaires et celui du Comité de la Caisse des Ecoles qui ont été consultés.

Grégory BUBENHEIMER exprime son désaccord sur la hausse des tarifs du restaurant scolaire. Il craint que les augmentations se cumulent pour des familles qui fréquentent tous les services. Il constate également la justification de la hausse du tarif de la restauration scolaire a changé par rapport aux années antérieures : auparavant elle était concentrée sur la seule hausse des coûts des denrées, et non ceux du personnel.

Bertrand HUTTEL explique que le poids des dépenses de personnel dans le coût des services périscolaires (plus de 70 %) oblige d'en tenir compte. Il explique par ailleurs que la mairie se refuse à diminuer les coûts, en rognant sur la qualité des produits pour équilibrer les hausses subies de la masse salariale, de même qu'elle est attachée à maintenir une préparation sur place avec une cuisine traditionnelle. Il rappelle enfin que les propositions ont été discutées avec les représentants des parents d'élèves en comité de la Caisse des Ecoles.

Laurence HUME souligne qu'en commission des menus, les parents souhaitent généralement des produits de qualité privilégiant l'origine française. Grégory BUBENHEIMER alerte néanmoins sur le fait que, selon lui, il y a des familles qui ne pourront pas continuer d'aller à la cantine si le prix du repas augmente Olivier JOUIN confirme que la qualité des repas est importante et salue la concertation menée avec les différentes instances.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver les nouveaux tarifs proposés et de dire qu'ils entreront en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2015/2016 par 22 voix POUR et 1 abstention (Grégory BUBENHEIMER).

18. Vote du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur Alain Diet rappelle que la taxe d'aménagement est une taxe qui s'applique lors d'un dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux conduisant à la construction, ou l'agrandissement de bâtiments et que son taux est fixé par chaque collectivité locale, pour la part qui la concerne. Cette taxe présente la particularité d'être inscrite en recettes d'investissement et ne peut donc permettre de financer que des dépenses d'investissement.

Lors de la création de cette taxe en 2012, la municipalité a décidé de fixer son taux à 2% pour la Commune de Cléry-Saint-André et il n'a jamais subi d'augmentation depuis. Or, une étude comparative des différentes taxes d'aménagements dans le Loiret a révélé que de nombreuses communes voisines possèdent un taux supérieur à celui de Cléry-Saint André.

Jouy-le-Potier	5%
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	5 %
La Ferté-Saint-Aubin	5 %
Olivet	5 %
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	5 %
Mezières-lez-Cléry	4 %
Dry	3 %
Mareau-aux-Prés	3 %
Lailly-en-Val	3 %
Cléry-Saint-André	2 %

Aussi, notre commune se prive d'une recette non négligeable en maintenant ce taux bas dans un contexte financier difficile. Après examen, les membres de la commission « Finances » ont unanimement proposé un passage du taux à 4 % à compter de 2016. Le nouveau taux s'appliquera aux permis déposés à compter du 1^{er} janvier 2016.

Anne-Sophie MOUZET demande une explication de la base de calcul qui est apportée en séance.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 4% le taux de la taxe d'aménagement à compter de l'année 2016.

GESTION DU PERSONNEL

19. Modification du régime indemnitaire

Monsieur Alain DIET présente au conseil municipal une proposition de modification de l'architecture et du mode de fonctionnement du régime indemnitaire des agents municipaux de la mairie de Cléry-Saint-André. La présentation détaillée est jointe en annexe. Le projet a été approuvé par la commission Finances.

En effet, après quatre années d'exercice du régime indemnitaire mis en place en 2011 et 2012, plusieurs défauts du système actuel sont désormais visibles :

- un système qui ne valorise pas assez l'encadrement, la technicité et la prise de responsabilités et d'initiatives ;
- une parité entre part mensuelle et annuelle qui double le coût des ajustements pour la collectivité ;
- les agents valorisent mal leur rémunération en se concentrant sur le montant mensuel hors parts annuelles ;
- 10 agents sur 44 sont exclus du dispositif : les professeurs de l'école de musique ;
- des inégalités inter et intra filières se sont créées au fur et à mesure des évolutions individuelles de grades et des ajustements réglementaires ;
- un problème fort existe pour la valorisation salariale des agents de catégorie C en situation d'encadrement (la quasi-totalité à Cléry-Saint-André).

Les modifications proposées ont pour objectif de rétablir le régime indemnitaire comme un outil équitable au service d'un projet managérial, elles consistent à :

- Intégrer les agents de la filière culturelle au régime indemnitaire ;
- Rétablir une équité entre agents exerçant des responsabilités comparables (suppression des inégalités inter/intra filières) ;
- Valoriser les responsabilités et la technicité de certains agents ;
- Pouvoir revaloriser certains agents méritants.

L'architecture globale du régime indemnitaire est revue pour s'appuyer sur des « groupes de responsabilités ». Des montants croissants de régime indemnitaire sont attachés à ces différents groupes de responsabilité. Les modalités de modulation individuelle et les critères d'évaluation relative à la part variable annuelle sont fixés par le règlement joint en annexe.

Groupe	Définition du groupe	Nb agents concernés
Groupe A	Agent accomplissant normalement les missions attachées à son grade	37
Groupe B	Agent accomplissant les missions nécessitant une technicité ou une implication particulière que n'ont pas obligatoirement les agents du grade concerné ou agent assurant seul la gestion d'un service dont il est l'unique agent	2
Groupe C	Chef d'une équipe ne dépassant pas 5 personnes (y compris l'agent) – Ou responsable d'un service de 5 agents ou plus mais ne cumulant pas 3 ETP	2
Groupe D	Responsable d'un service encadrant entre 5 et 9 agents	1
Groupe E	Responsable d'un service encadrant 10 agents ou plus	1
Groupe F	Agent associé à la stratégie de la collectivité et aux fonctions de direction avec ou sans fonctions d'encadrement	1

La mise en place de cette modification est intégralement financée par l'enveloppe actuelle de régime indemnitaire, la suppression de l'enveloppe d'heures supplémentaires à discrétion de la directrice de l'école de musique qui compensait auparavant l'absence de régime indemnitaire des agents de la filière culturelle et la réutilisation partielle de la différence de coût salarial entre l'ancien et l'actuel directeur général des services.

Le projet a reçu un avis favorable de la commission Finances. Il a également été validé par le Comité technique paritaire du Centre de gestion de la FPT du Loiret.

Philippe de TRISTAN demande quelle possibilité existe de modifier le régime indemnitaire en cas de manque de résultat d'un agent. Il lui est répondu que la part mensuelle est liée aux responsabilités et n'est pas affectée par l'évaluation, mais que la part annuelle dépend intégralement de l'évaluation et peut donc être modulée voire supprimée en cas de résultats insatisfaisants.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le cadre rénové de régime indemnitaire tel que présenté ci-avant et de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2015 pour la part mensuelle et au 1^{er} janvier 2016 pour la part annuelle. Les dispositions antérieures s'appliquant jusqu'à ces mouvements.

Note détaillée de fonctionnement du régime indemnitaire annexée à la délibération

QUESTIONS DIVERSES

20. Vie des commissions municipales

Un bureau municipal élargi aux conseillers délégués s'est réuni le 1^{er} juin 2015 pour étudier la réorientation des différents projets d'investissements en prévision de l'élaboration de la décision budgétaire modificative du présent conseil.

La Commission « Action scolaire » s'est réunie le 19 mai pour travailler sur les dérogations scolaires, les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016 et le projet d'aménagement du secteur de la Poule Blanche. Elle s'est également réunie le 2 juin à 18h30 pour une visite du chantier de l'école maternelle en présence de l'architecte.

Le Comité de pilotage du PEDT, mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires, se réunira le 1^{er} juillet 2015 à 18h30 pour faire le bilan de l'année et étudier les propositions d'ajustements pour l'année prochaine.

Les commissions « Travaux, sécurité, circulation » et « Embellissement et Ville durable » se sont réunies le 22 mai à 18h00 pour travailler sur les aménagements de voies cyclables et piétonnes à réaliser dans le cadre du plan de déplacement rural. Des visites sur site ont ensuite eu lieu le 10 juin 2015. La commission « Embellissement et Ville durable » s'est également réunie le 26 juin 2015.

La commission « Travaux, sécurité, circulation » s'est réunie le 9 juin 2015 pour étudier les esquisses de la Halle et du dévoiement ainsi que les propositions d'études de circulation.

La commission « Urbanisme et Cadre de Vie » s'est réunie le 10 juin 2015 pour déterminer les noms des rues du lotissement des Hauts-Bergerêts.

La commission « Finances » s'est réunie le 16 juin 2015 pour étudier la refonte du régime indemnitaire, la renégociation de l'emprunt et le projet de décision modificative.

La Commission « Communication » s'est réunie le 19 mai et le 18 juin 2015 pour travailler sur la refonte du site internet, sur un diaporama de présentation de la Ville et sur le renouvellement des oriflammes.

Le Comité consultatif des sages s'est réuni le 20 mai 2015.

Le conseil d'administration du CCAS est convoqué le 30 juin 2015.

21. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :**

Le conseil communautaire le 11 juin 2015 en présence de Gérard Cognac, Claude Boissay, Odile Bourgoïn, Catherine Burault, Alain Diet, Nathalie Dupuis, Olivier Jouin, Sylvie Thiery. Les principaux points à l'ordre du jour étaient : l'élection d'un nouveau vice-président en remplacement de Claude BOISSAY, M. Gérard CORGNAC a été élu, la validation du programme de travaux de voirie pour l'année 2015 et le choix du maître d'œuvre de la Maison médicale.

Le conseil communautaire se réunira le 9 juillet 2015 à 18h30 à Cléry-Saint-André.

Le bureau communautaire s'est réuni le 4 juin 2015 ;

La commission « Culture / Education » s'est réunie le 21 mai, en présence d'Odile Bourgoïn, Nicole Dessiaume, Nathalie Dupuis, Brigitte Martin et Olivier Jouin, le 11 juin en présence d'Odile Bourgoïn, Nicole Dessiaume et Nathalie Dupuis et le 23 juin en présence d'Odile Bourgoïn, Nicole Dessiaume et Nathalie Dupuis.

La commission « Communication » s'est réunie le 26 mai, en présence d'Odile Bourgoïn, puis le 9 juin 2015.

La commission « Sports » s'est réunie le 3 juin 2015 en présence de Gérard CORGNAC et Bertrand HUTTEL.

La commission « Action sociale et services à la population » s'est réunie le 9 juin 2015 à Mareau-aux-Prés en présence de Laurence HUME et Sylvie THIERY pour réfléchir sur le Relais Assistantes maternelles.

La commission « Travaux et entretien des bâtiments » s'est réunie le 24 juin 2015. La commission « Environnement » s'est réunie le 25 juin 2015 à Mézières-lez-Cléry.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

Le bureau syndical s'est réuni le 20 mai et le 9 juin 2015 en présence d'Alain GRILLON et Daniel ZONCA. La réunion trimestrielle avec le délégataire a eu lieu le 9 juin en présence d'Alain GRILLON et Daniel ZONCA.

Le comité syndical se réunira le 29 juin 2015 à 17h00 pour la présentation du rapport du délégataire et du rapport annuel sur la qualité et le prix du service.

- **Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.**

[Le syndicat n'a pas transmis ses éléments.]

Réunion le 30 juin.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le comité syndical ne s'est pas réuni depuis le 18 mai 2015. Il se réunira le 15 juillet 2015 pour étudier le bilan de ses actions et le cadre réglementaire de la future déclaration d'intérêt général, ainsi que le choix d'un logo pour ses actions de communication.

Le syndicat est installé depuis le 1^{er} juin 2015 dans un nouveau bureau à l'étage de la mairie de Cléry-Saint-André. Il accueille désormais un nouveau technicien rivière à temps plein.

- **Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)**

Il n'y a pas eu de réunions du SICALA depuis le 18 mai 2015.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le comité syndical ne s'est pas réuni depuis le 18 mai 2015. Il se réunira le 8 juillet 2015 à 18h30 à Mareau-aux-Prés.

- **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le comité syndical se réunira le 1^{er} juillet 2015 à 17h30 à Ligny-le-Ribault pour faire le point sur les travaux en cours du Pays (SCoT, Agenda 21) et sur la préparation du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST), successeur du « contrat de pays » pour la contractualisation des financements avec la Région Centre.

La commission « Sport et tourisme » s'est réunie le 25 juin 2015 à Ménestreau-en-Villette. La commission « Communication » se réunira le 30 juin 2015 à Ardon.

Une demi-journée d'ateliers a été organisée le 24 juin 2015 pour l'élaboration du SCoT à Ménestreau-en-Villette.

Une réunion de présentation du rôle et des missions du Pays à destination de l'ensemble des conseillers municipaux a été organisée le 26 mai 2015 à Sigloy.

22. Informations diverses

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 juin 2015, 157 demandeurs d'emploi (+ 2 par rapport à avril). La répartition de ces demandeurs est de 74 hommes et 83 femmes ; de 128 indemnisables (+ 3) et 29 non-indemnisables (- 1).

Madame Sylvie THIERY informe que le laboratoire CARSO-LSEHL, missionné par l'Agence régionale de Santé, a procédé à une vérification de la qualité de l'eau après traitement au niveau du château d'eau le 19 février 2015. Les résultats sont conformes aux exigences sanitaires en vigueur pour l'ensemble des paramètres.

23. Questions des membres du Conseil Municipal

Karine SAINTON demande s'il serait possible d'avoir les projets de note de présentation des conseils plus tôt. Il lui est répondu que cette évolution sera effective lors du passage à 3 500 habitants qui prévoit que la note est envoyée en même temps que la convocation.

Monsieur le Maire informe de la réouverture de la 5^e classe décidée par les services de l'Education nationale, sous réserve des effectifs réellement présents à la rentrée.

Monsieur le Maire signale qu'un groupe de gens du voyage s'est installé sur le Pré des gains. Les caravanes sont arrivées de nuit après avoir forcé le portique. Un référé a été déposé ce jour pour obtenir leur départ. Il souhaite que la Communauté de communes du Val d'Ardoux relance la discussion avec les maires du canton pour obtenir une solution car Cléry-Saint-André ne peut plus assumer ces accueils qui deviennent beaucoup trop nombreux.

Monsieur le Maire indique enfin que le plan canicule a été déclenché par le Préfet ce jour.

La prochaine réunion de Conseil Municipal devrait avoir lieu le lundi 31 août 2015, à 19 heures.